

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 05 novembre 2020 à 19h15

Date de convocation : 26/10/2020	Date de l'affichage : 27/10/2020
----------------------------------	----------------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mille vingt et le cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gîte de Champdor avec l'accord du Préfet, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, GENOIS Aline, JUSTET Claire, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, MONNET Angélique, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TROIANO Thierry, SERPOL Denise.

Excusé(s): AUBERT Anthony (procuration donnée à LAGGER Hugues), DUFOUR Jérôme (procuration donnée à MARTINAND Stéphane), GREAU Xavier, TARDY Pierre (procuration donnée à Jeanine CORTINOVIS)

Absent : NAVEAU Alexandre

Secrétaire de séance : Denise SERPOL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné par un terroriste islamiste ainsi qu'en mémoire des victimes des attentats terroristes de Nice et de Vienne en Autriche.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/09/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 22/09/2020. Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Rapport d'activité 2019 de Haut-Bugey Agglomération

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport est adressé au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif 2019.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'Etablissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ce rapport a été remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par l'établissement public de coopération intercommunale, au titre de l'année 2019, dans ses domaines de compétence.

Monsieur le Maire communique et commente le rapport annuel retraçant l'activité de Haut-Bugey Agglomération.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération pour l'année 2019 et le valide à l'unanimité.

3/ Election des représentants des sapeurs-pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux et intercommunaux

Le maire donne lecture à l'Assemblée de l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs –Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Le Maire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir :

- Le chef de corps, membre de droit,
- Un sergent titulaire et un suppléant
- Un caporal titulaire et un suppléant
- Un sapeur 1^{ère} classe titulaire et un suppléant

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ les représentants du CCCSPV

- Président : le Maire de Champdor-Corcelles, Stéphane MARTINAND
- Le Chef de Corps membre de droit : Christophe AUBERTIN

- Sergent : RIVAT Régis, titulaire
- Sergent : GUILLOT Yannick, suppléant,
- Caporal : AUBERT Anthony, titulaire
- Caporal : GALANT Alexis, suppléant
- Sapeur 1^{ère} classe : BRIOT Sébastien, titulaire
- Sapeur 1^{ère} classe : BALLAND Julien, suppléant,

- BALLAND Alain, représentant l'administration, titulaire
- PORTELATINE Hugues, représentant l'administration, titulaire
- LAGGER Hugues, représentant l'administration, titulaire

- LANTRAN Pascale, représentant l'administration, suppléante
- CAPRON Martine, représentant l'administration, suppléante
- DESBROSSES Philippe, , représentant l'administration, suppléant

4/ Désignation du conseiller municipal et de son suppléant pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral. Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 ans, ils sont chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. Dans les communes de moins de 1000 habitants la composition de la commission est la suivante :

- Un conseiller municipal choisi dans l'ordre du tableau (le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission)
- Un délégué de l'administration
- Un délégué du tribunal judiciaire

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité désigne comme représentant du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

- LANTRAN Pascale, titulaire
- MONNET Angélique, Suppléant

5/ Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Champdor-Corcelles

Monsieur le Maire explique que l'entité supérieure qui gère la bibliothèque municipale de Champdor-Corcelles a demandé que soit mis en place un règlement intérieur, ceci afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Monsieur le maire rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire du règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Champdor-Corcelles

6/ Achat parcelle bois 119 A 972 de 2675 m² au prix de 1200 €

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un courrier émanant du propriétaire de la parcelle 119 A 972. Il souhaite savoir si la commune serait intéressée par l'achat de cette parcelle de 2675m² estimée à 1200 € .

Monsieur Le maire explique qu'il s'agit d'une plantation saine dont le rapport prix/peuplement est intéressant. D'autre part cette parcelle jouxte une grande parcelle communale (119 A 933). Monsieur le maire propose d'acquérir cette parcelle au prix estimé, soit 1200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour l'achat de la parcelle 119 a 972 de 2675 m² au prix de 1200 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette achat.

7/ tarifs de la cantine et de la garderie à partir de la rentrée 2020-2021

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} septembre 2020 la commune a confié par convention la fabrication et la livraison des repas des cantines de Champdor et de Corcelles à H3S via SER. Le tarif du repas passe à 4.64 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE la proposition tarifaire ci-dessous exposée applicable à partir de cette rentrée 2020-2021 :

service	PROPOSITION Champdor-Corcelles
garderie du matin	Quotients familiaux de 1 à 735 € : 1 €
	Quotients familiaux plus de 736 € : 1.10 €
Repas + garderie	Quotients familiaux de 1 à 735 € : 4.54 €
	Quotients familiaux plus de 736 € : 4.64€
garderie du soir	gratuité

Informations diverses

- ❖ **Commémoration du 11 novembre 1918** : En raison de l'Etat d'Urgence Sanitaire la cérémonie cette année se déroulera sans public mais avec la présence des élus, des représentants de la FNACA et d'une délégation des sapeurs-pompiers du CPINI de Champdor-Corcelles.
- ❖ **Fêtes de fin d'année** : la commune a renouvelé une partie des guirlandes lumineuses décorant les rues du village. Les deux sapins de Noël de Champdor et Corcelles seront parés de nouvelles guirlandes à led et de paquets cadeaux, et des cordons lumineux embelliront les mairies et les salles des fêtes. Ces décorations apporteront un peu de gaieté et un esprit festif qu'il ne faut pas perdre malgré le contexte actuel.
Comme chaque année, Le Père Noël apportera aux écoliers de Champdor-Corcelles un livres et des papillotes. Cependant en raison de la crise sanitaire, cela ne se fera pas au cours de la soirée spectacle habituelle. Le vendredi 18 décembre les écoliers de Champdor se rendront en bus à l'école de Corcelles pour partager des chants et distribuer des cartes de Noël. L'après-midi les écoliers de Corcelles viendront à la salle des fêtes de Champdor où le Père Noël les attendra pour leur offrir les livres et les papillotes.
- ❖ **Ecole** : Le conseil d'école de Champdor a eu lieu ce soir avant le conseil municipal. Mme SERPOL restitue les principales informations délivrées lors de ce conseil : « tout d'abord, l'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'aide apportée dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi que pour le financement du renouvellement de l'école numérique (10 tablettes, un robot, un ordinateur pour chaque institutrice), opération qui bénéficie d'une subvention de 50 % de l'état.
La gestion des AVS du secteur sera relocalisée sur le Plateau, elle sera effectuée par la direction du collège Paul Sixdenier, ainsi les besoins des élèves en situation de handicap seront mieux pris en compte.
La classe de neige est maintenue pour les classes de cp-ce1-ce2-cm1-cm2, elle devrait se dérouler en mars ou avril 2021 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
La classe de Mme DRECO suit 3 skippers sur la course du Vendée-Globe dont Samantha Davis avec laquelle a été organisée une audio-conférence.
Une étude va être menée en partenariat avec des élèves de l'IFSI sur l'impact des écrans sur le sommeil. »
- ❖ **Vœux 2021** : Le Président de Haut Bugey Agglomération, Mr Jean DEGUERRY, a donné le mot d'ordre suivant : « **pas de cérémonie de vœux dans nos communes** » en raison de la crise sanitaire.
- ❖ **Chantier traversée de Corcelles** : la première tranche est achevée et l'enrobé a été réalisé sur ce tronçon.
- ❖ **Un chantier de renforcement électrique** va être réalisé dans le secteur de la baignade, le basculement sera effectué le 04 décembre.
- ❖ **Carrières** : la municipalité a validé tous les éléments nécessaires au renouvellement de leur autorisation d'exploiter, le bail a été prolongé jusqu'en 2023. Les Carrières Blancs se sont engagées à poursuivre le versement de la redevance avec maintien de son actualisation en fonction de l'évolution de l'indice

Fin de la séance à 21h
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND